

## B.9 Diffusion des pratiques alternatives et bio

CAPRINS  
+ OVINS LAIT

### ■ Contexte :

Les éleveurs caprins et ovins lait en agriculture biologique ont développé au fil des ans des pratiques et des techniques spécifiques pour s'adapter au cahier des charges de l'agriculture biologique. Ils ont besoin d'échanger sur leurs pratiques d'élevage et de commercialisation afin d'avancer collectivement au sein de groupes d'échanges bio.

Les groupes d'échanges mixtes permettent de diffuser ces pratiques à des éleveurs conventionnels et d'enrichir les compétences de chacun dans son métier et de progresser vers un mode de production respectueux de l'environnement, de la santé humaine et du bien-être animal. Les retours d'expérience et l'appui d'un réseau professionnel sont des éléments décisifs dans le déclenchement d'une conversion à l'agriculture biologique. Ce processus s'inscrit obligatoirement dans la durée, chacun ayant besoin de pouvoir progresser à son rythme, dans un environnement rassurant.

- Résumé de l'action : **Animation de groupes d'échanges entre éleveurs bio et non bio, ou entre éleveurs expérimentés et éleveurs en conversion, réunis autour de thèmes techniques, afin de répertorier et comparer leurs pratiques.**

### ■ Objectifs :

- Diffuser les pratiques bio et alternatives au-delà de la sphère AB afin de faciliter les changements de pratiques et d'inciter à la conversion
- Favoriser les échanges de connaissances, de savoir-faire et d'expériences entre éleveurs de petits ruminants laitiers
- Tisser des liens entre éleveurs dans la durée sur un même territoire ou sur des systèmes économiques similaires

### ■ Description de l'action et moyens à mettre en œuvre :

Organisation de rencontres s'adressant :

- soit à un public mixte d'éleveurs de petits ruminants laitiers bio / non bio (cf. action 116 du plan régional AB « favoriser la coopération entre agriculteurs au travers de groupes d'échanges de pratiques »)
- soit à un public bio expérimentés / en conversion (cf. action 132 du plan régional AB, volet « échanges de pratiques entre agriculteurs bio et en conversion »)

Thématiques :

- gestion du parasitisme chez l'agneau
- reproduction, races adaptées à la bio
- mono-traite ou bi-traite
- élevage des chevreaux sous la mère ou au sein d'élevages de vaches laitières biologiques
- élevage de chevrettes avec le lait des mères : hors du troupeau ou sous la mère, sevrage
- alimentation
- adaptation des bâtiments d'élevage pour respecter le cahier des charges de l'AB
- transformation
- circuits de commercialisation

La référence et le lien à des travaux scientifiques seront recherchés par les intervenants.

### 1. Groupes mixtes bio/non-bio

Création de groupes d'échanges mixtes (5 à 15 producteurs) : tours de bergeries et de chèvreries, échanges de pratiques et de techniques, discussions sur les résultats obtenus... Une première demi-journée animée par un binôme Chambre d'agriculture/GAB permet de définir les besoins et de choisir les structures d'accompagnement. Chaque réseau peut créer et animer un groupe indépendamment, mais les autres réseaux doivent être associés à la construction.

### 2. Groupes bio expérimentés/en conversion

Organisation de réunions territoriales d'éleveurs bio expérimentés et en conversion type tours de bergeries et de chèvreries, journées de démonstration... La majorité des rencontres se déroule dans les fermes des participants, sur une demi-journée ou une journée. Le contenu technique à l'oral et sous forme de démonstration est plus approfondi et peut être complété par des éléments écrits (fiches techniques). Un suivi d'information est réalisé après les rencontres.

Pour raisons budgétaires, l'enveloppe de financement affectée à cette action a été fortement réduite par rapport aux demandes initiales.

Pour 2015, considérant que les éleveurs ovins lait souffrent d'un déficit d'accompagnement technique, il a été décidé que seuls seraient pris en compte les groupes d'éleveurs ovins lait, ou le cas échéant, les groupes mixtes caprins / ovins lait dont plus de la moitié des participants sont des éleveurs ovins lait.

Cependant, dans le cas où l'on constaterait que cette règle porte atteinte à la faisabilité de l'action (notamment parce que les éleveurs ovins lait sont très dispersés sur le territoire), il conviendra, pour les années suivantes, de réajuster cette règle d'éligibilité des groupes ou d'en proposer une nouvelle plus pertinente, dans le respect de l'enveloppe de subvention allouée.

- **Calendrier de l'action** : sur la durée du CROF, soit du 16/10/15 au 15/10/19
- **Bénéficiaires** : Groupements d'Agriculture Biologique, Chambres Départementales d'Agriculture
- **Partenaires** : CORABIO, AppuiBio, Chambre Régionale d'Agriculture, Institut de l'Elevage, PEP caprin, Rhône-Alp'Elevage
- **Dépenses subventionnables** : coûts internes (préparation, animation et suivi des groupes)  
Pour chacune des réunions organisées, on prendra en compte un temps de travail équivalent à 2,5 jours.  
Les coûts de journée justifiés par un calcul de coûts internes sont pris en compte à concurrence de 450 € par jour.
- **Justificatifs à fournir par les bénéficiaires** : justificatifs des coûts internes, dates, lieux, feuille d'émargement et compte-rendu des réunions des groupes, copie des documents diffusés le cas échéant  
Le logo de la Région devra être apposé sur tout document de diffusion.
- **Cadre réglementaire** : aide allouée sur la base du régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015- 2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

■ **Budget prévisionnel annuel à titre indicatif :**

Nature des dépenses	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts					TOTAL
		2015 à partir du 16/10/15	2016	2017	2018	2019 jusqu'au 15/10/19	
Animation des groupes d'échanges	50%	2 250 €	11 250 €	10 125 €	10 125 €	9 000 €	42 750 €
<b>Coût total de l'action</b>		<b>2 250 €</b>	<b>11 250 €</b>	<b>10 125 €</b>	<b>10 125 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>42 750 €</b>
<b>Montant de l'aide Région</b>		<b>1 125 €</b>	<b>5 625 €</b>	<b>5 063 €</b>	<b>5 063 €</b>	<b>4 500 €</b>	<b>21 375 €</b>

- **Co-financements :** FEADER - Mesure 1.2, Conseils Départementaux, et le cas échéant, auto-financement des structures bénéficiaires

■ **Évaluation :**

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
• Animation	Nombre de jours d'animation consacrés à l'action
• Groupes d'échanges	Nombre de groupes et composition Nombre de participants aux groupes Nombre de réunions